



**UNGSC/UNLB au nom de l'UNOCA  
Brindisi, Italie - Libreville, Gabon**

**MISE EN VENTE DE L'EXCÉDENT DE L'ACTIF**

18 Decembre 2017

**APPEL D'OFFRES - UNGSC/S/UNOCA/002/2017 - INSTRUCTIONS AUX  
SOUSSIONNAIRES**

**1. GÉNÉRAL**

1.1 Le Centre de Services Global des Nations Unies (UNGSC) organise une vente de bien au plus offrant nom du Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) basé à Libreville, au Gabon., qui est énuméré à l'Annexe A (pour une description complète, allez visiter le site web de la base de soutien logistique <http://www.ungsc.org/Procurement/SalesOfAssets>, à la rubrique « Ventes d'actifs » ou cliquez sur le lien ci-après <http://unoca.unmissions.org>. Par cette appel d'offres (ITB), l'UNGSC demande votre meilleure offre de prix (Offre) sur un la base d'un « Lot » uniquement, pour l'un quelconque des actifs excédentaires décrits à l'annexe A.

1.2 Cet appel d'offres comprend :

- L'annexe A – List de bien et la grille a emplir
- L'annexe B – lettre d'intention d'assister à la visite sur site des bien

Les termes de cet appel d'offres font partie intégrante du contrat si votre offre est retenue par l'UNGSC

1.3 Le soumissionnaire doit tenir compte du fait que les marchandises sont vendues sur la base du principe de « en l'état où il se trouve ». L'UNGSC ne versera aucune somme ou ne fournira aucune aide liée à la vente et à l'enlèvement des marchandises sauf indication contraire spécifiée dans la présente ITB.

1.4 Tout contrat résultant de l'ITB peut être honoré à la discrétion de l'UNGSC de manière partielle ou totale et l'UNGSC se réserve le droit de retirer les lots de la vente.

**2. APPEL D'OFFRES (ITB)**

2.1 Veuillez noter que :

- (a) Ce document est une ITB et vous devez vous assurer que votre réponse est reçue par l'UNGSC/UNLB tel que spécifié avant ou à : **15:00 heures du Gabon le 04 Janvier**

**2018. Vous devez inclure l'Annexe A, ci-joint, dûment remplie à votre offre.**

(b) Votre offre inclut :

- L'Annexe « A » avec la copie du chèque certifié suivant le détail ci-après;
- un chèque certifié représentant 10% du prix total de l'offre

**2.2 En soumettant votre offre, il est de votre responsabilité de vous assurer que vous vous êtes pleinement conformés à toutes les exigences de l'ITB. Le non respect absolu de cette clause pourrait exclure votre soumission d'un examen approfondi.**

2.3 Pour toutes clarifications supplémentaires merci de contacter Mr Willy Ndong Akoure a l'adresse email [UNLB-Procurement@un.org](mailto:UNLB-Procurement@un.org) ou par fax a +39 0831 056034.

### **3. VISITE SUR SITE**

3.1 L'actif visé à l'annexe A, est actuellement détenu au siège de l'UNOCA, Libreville, Gabon. Les soumissionnaires sont invités à inspecter les bien avant l'offre, **et une visite du site sera organisée le 22 December 2017 à partir de 09:30 exactement, heure du Gabon, au siège d'UNOCA, au Pont de Gue-Gue, en face du Conseil économique et Social.**

3.2 Les soumissionnaires sont informés que l'UNGSC ne garantit pas l'exactitude des descriptions ou des quantités prévues à l'annexe A, et par conséquent, les soumissionnaires sont encouragés à prendre part à la visite sur site pour vérifier le contenu et l'état du bien faisant l'objet de l'ITB.

3.3 **Les soumissionnaires qui souhaitent assister à la visite du site doivent compléter l'Annexe B en pièce jointe (au maximum 2 personnes par soumissionnaire) avec toutes les informations demandées et la remettre à la Section des Approvisionnements, par fax : (+ 39) 0831 056034 ou par e-mail à l'adresse suivante : [UNLB-Procurement@un.org](mailto:UNLB-Procurement@un.org) et ce, avant ou au plus tard le 20 December 2017.** Les demandes pour assister à la visite du site qui seront reçues après cette date ne seront pas prises en compte en raison des exigences de sécurité et seules les personnes identifiées à l'Annexe B seront autorisés à entrer.

### **4. FORMAT DE LA SOUMISSION ET DE L'AVANCE**

4.1 Vous devez remplir votre soumission en enregistrant et en soumettant votre **offre de prix par LOT sur l'Annexe A ci-joint, Page décrivant la soumission - Tableau récapitulatif des actifs destinés à la vente** ;pour chaque lot pour lequel vous souhaitez soumissionner, et le renvoyer à l'UNGSC en suivant les instructions de l'article 6.

4.2 Votre soumission doit inclure :

- L'Annexe A ci-joint **et Une copie du chèque de banque certifié.** La caution sera restituée au soumissionnaire si son offre n'est pas retenue ou créditée au compte prix d'achat si l'offre est fructueuse/acceptée par l'UNGSC/UNLB.
- Le soumissionnaire doit indiquer clairement sur l'Annexe A, le destinataire et

l'adresse pour le retour de l'avance.

4.3 Toute correspondance et les documents qui l'accompagnent doivent être en français ou en anglais.

## **5. MONTANT DE LA SOUMISSION**

5.1 L'offre financière doit :

- être ferme, pour le lot dans sa totalité et ne fera l'objet d'aucun ajustement.
- être exprimé en USD ou XAF (Franc CFA) uniquement.
- avoir une validité de 60 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

5.2 Paiement final est effectué par virement bancaire à la banque dans laquelle UNOCA est domicilié au Gabon en XAF ou USD.

5.3 Le soumissionnaire doit tenir compte du fait que les marchandises sont vendues selon la formule « en l'état et à l'endroit où elles se trouvent » et qu'une fois retenu, il est responsable de tous les coûts, y compris, le cas échéant, de dédouanement, transport, enlèvement et disposition des actifs conformément à toutes les lois et les réglementations. UNOCA ne payera aucun montant ou nous fournira aucune assistance associée à la vente ou à l'enlèvement des marchandises sauf indication contraire dans la présente ITB.

5.4 L'UNOCA est exonéré de taxes et impôts et le prix est exclusif de tout droit et taxe, y compris, le cas échéant, ceux qui sont perçus par les services des douanes gabonaises.

## **6. LIVRAISON DE LA SOUMISSION**

6.1 Les offres doivent être soumises dans une enveloppe scellée, portant clairement les indications suivantes et être envoyée à l'adresse qui suit :

**A L'ATTENTION DU CHEF D'APPUI A LA MISSION (CMS)  
UNOCA  
Pont de Gue-gue, en face du Conseil Economique et social  
Libreville, Gabon**

**« UNGSC/UNLB réf. NUMERO : UNGSC/S/UNOCA/ 002/2017 »  
!!!!!!! OFFRES – N'OUVREZ PAS!!!!!!**

6.2 L'original du chèque certifié représentant 10% du prix total de l'offre qui devra être soumise, dans une enveloppe scellée avec la référence UNGSC/S/UNOCA/001/2017. Ils doivent être déposées au Chef d'appui à la mission

6.3 Les offres doivent être envoyées avant la date limite de dépôt des offres.

6.4 Les soumissions reçues après cette heure, à toute autre adresse ou ne mentionnant pas la référence UNGSC/S/UNOCA/002/2017 seront **REJETEES**.

## 7. ATTRIBUTION DU CONTRAT

7.1 L'attribution d'un lot sera basée sur le prix le plus élevé soumis pour chacun des lots.

7.2 Cette ITB ne contient aucune offre contractuelle d'aucune sorte. Toute offre présentée sera considérée comme une offre du soumissionnaire à l'UNGSC.

7.3 Au moment de l'acceptation des offres, l'UNGSC émettra un avis de vente pour le(s) soumissionnaire(s) retenu(s) pour l'actif attribués. A ce moment-là, le soumissionnaire retenu recevra toutes les informations nécessaires afin de remettre la somme totale de la soumission, moins l'acompte versé en XAF par virement dans le compte bancaire de l'UNOCA qui sera indiqué à un stade ultérieur.

7.4 Au moment de l'acceptation des offres, l'UNGSC émettra un avis de vente pour les soumissionnaires retenus pour le ou les véhicule(s)/le ou les lot(s) attribué(s). L'avis de vente doit comporter toutes les informations concernant le versement du solde en tenant compte du dépôt déjà fourni avec la soumission.

7.5 La société adjudicataire doit veiller à répondre à toutes les préoccupations d'ordre environnemental et à d'autres exigences pour faciliter l'enlèvement et la disposition des bien.

## 8. CONDITIONS DE PAIEMENT

8.1 Le soumissionnaire reconnaît que :

(a) Dès réception de l'avis de vente, le soumissionnaire doit veiller à ce que le prix d'achat présenté dans la soumission acceptée est payé en totalité, déduction faite de l'acompte versé par transfert bancaire en XAF dans le compte bancaire des Nations unies au Gabon. Les informations bancaires seront fournies avec la publication de l'avis de vente.

(b) Le virement doit être initié par l'adjudicataire dans un délai maximal de 7 jours à compter de la date de l'avis de vente, pour laisser suffisamment de temps à la banque de l'UNOCA de confirmer la réception du paiement.

(c) Le soumissionnaire retenu doit fournir à la section Finance de l'UNOCA **un certificat** obtenu auprès des services douaniers de Libreville au Gabon. A la réception de ce document, et avant l'enlèvement des marchandises, la section finance de l'UNOCA doit en avoir reçu copie.

(d) C'est seulement quand il y a confirmation que le paiement sur le compte bancaire de l'UNOCA et les certificats nécessaires mentionnés au par. 8.1 (c) ci-dessus auront été reçus, que l'UNGSC/UNLB approuvera l'avis de vente qui deviendra alors le reçu du paiement/contrat de vente et retirera l'excédent de l'actif des locaux.

(e) Dans le cas où le soumissionnaire n'effectue pas le paiement du solde du prix d'achat intégral et ne fournit pas le certificat visé au par. 8.1. (c) ci-dessus dans les **30 jours à compter de la date de la notification de vente**, le soumissionnaire peut perdre son acompte et la vente peut être annulée à la totale discrétion de l'UNGSC.

## 9. PROPRIETE ET RISQUE

Le soumissionnaire reconnaît que dès réception du paiement intégral et accomplissement des formalités douanières et de la délivrance du reçu de paiement/contrat de vente par la Section des finances de l'UNOCA, le titre de propriété des actifs passe à l'adjudicataire, et toutes les activités de manutention, de même que les risques de perte ou de dommages causés aux bien, les frais définitifs de dédouanement et de transport subséquents seront aux risques, frais et à la responsabilité du soumissionnaire.

## 10. ENLEVEMENT DES ACTIFS

10.1 L'adjudicataire reconnaît qu' :

(a) Il devra fournir, à l'UNOCA, au moins 48 heures à l'avance, une notification écrite demandant une autorisation d'entrer dans les locaux de l'organisation afin d'enlever les marchandises;

(b) Il est responsable du paiement des droits ou taxes douaniers aux autorités douanières gabonaises et aux autres autorités douanières ; d'en présenter la preuve, ou un certificat d'exemption à l'UNOCA au moment du règlement de la totalité du prix d'achat, à condition toutefois que s'il est une entité étrangère et n'est pas tenu de payer des impôts/droits, il doit soumettre une copie du permis d'exportation délivré par les douanes gabonaises à l'UNOCA;

(c) Il fera de son mieux pour accélérer la procédure de dédouanement/paiement des impôts, auprès des douanes gabonaises et accepte que l'excédent de l'actif ne peut être enlevé des locaux de l'UNOCA tant que les formalités douanières/fiscales ne sont effectuées et la preuve documentaire présentée à la section finance de l'UNOCA ;

(d) Il doit s'assurer que l'actif excédentaires sont retirés du site de l'UNOCA rapidement après la publication de l'avis de vente par l'UNGSC/UNLB, et **au plus tard le 28 Février 2018**. Faute de quoi, l'UNGSC/UNLB pourra **annuler la vente des pièces, redevenant ainsi propriétaire des marchandises ou les faire transporter vers un entrepôt aux frais et à la charge exclusifs de l'acheteur. En outre, l'UNGSC se réserve le droit de conserver l'acompte de départ versé pour les produits vendus afin de couvrir les dépenses administratives et rendre le reste à l'adjudicataire ;**

(e) Il est responsable de l'obtention des licences et autorisations nécessaires à l'exportation de ces actifs, le cas échéant, dans le respect des lois et réglementations environnementales ;

(f) À la demande du soumissionnaire retenu, l'UNGSC peut s'engager à charger les bien excédentaires achetés sur le camion des soumissionnaires pour le retrait, mais cela ne sera pas engagé envers l'UNGSC et tous les risques de dommages aux bien, à d'autres bien, véhicules de transport Etc. seront supportés et compensés par le soumissionnaire retenu.

(g) L'actif doivent être retirés du site de stockage sans causer de dommages à la propriété qui l'entoure, y compris les bâtiments, et le soumissionnaire sera tenu de rembourser l'UNOCA pour tout dommage subi conséquemment à l'enlèvement des actifs qu'il a acheté.

(e) est responsable du retrait des bien a ses propres frais.

## **11. REPRESENTATIONS**

Le soumissionnaire reconnaît qu'en concluant un contrat avec l'UNGSC/ UNLB, il ne s'appuie sur aucune affirmation ou déclaration qui peuvent avoir été faites par l'UNGSC/UNLB ou ses préposés ou mandataires, et toute déclaration de ce type est exclue. Aucune réclamation visant à obtenir un ajustement du prix lors de la vente au motif que les marchandises ou équipements ne correspondent pas à l'idée, claire ou implicite, que l'on en avait ne sera admise.

## **12. AUCUN PROFIT POUR LES FONCTIONNAIRES**

Le soumissionnaire garantit qu'aucun fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies/UNGSC n'a ou ne doit pas bénéficier d'un quelconque avantage direct ou indirect qui résulterait de ce contrat ou de l'octroi de ce dernier. Le soumissionnaire reconnaît que toute violation de cette disposition est une violation d'une condition essentielle du présent Contrat.

## **13. ARBITRAGE**

Tout différend, controverse ou réclamation découlant de ou relatif à cette ITB et tout contrat subséquent, ou si la violation, résiliation ou nullité de cette dernière peut, sauf si elle est réglée à l'amiable par négociation directe, être présenté par l'une ou l'autre partie pour un arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Il sera procédé à l'arbitrage sous les auspices de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) qui sera également l'autorité investie du pouvoir de nomination des arbitres en vertu du Règlement. Les Parties sont liées par la sentence arbitrale rendue conformément à la procédure d'arbitrage, car il s'agit du jugement final d'un différend, d'une controverse ou réclamation.

## **14. PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS**

Dans cette ITB et tout contrat subséquent, ne figure aucune renonciation, expresse ou implicite de la part des Nations Unies à l'un de ses privilèges et immunités.

## **15. INSOLVABILITE**

Avant le paiement du prix d'achat, si le soumissionnaire était devenu insolvable, ou si le contrôle du soumissionnaire devait être modifié pour insolvabilité, l'Organisation des Nations Unies, peut, sans préjudice de tous autres droits ou recours, résilier le contrat conclu avec le soumissionnaire, en lui donnant un avis de résiliation par écrit.

Salutations distinguées,

Sharon Cornelius  
Chef de la Section des achats Section  
UNGSC/UNLB  
Brindisi, Italie



UNITED NATIONS

NATIONS UNIES

Invitation a soumissionner - Vente No. UNGSC/S/UNOCA/002/2017

ANNEX A

**LISTE DES BIENS ET FORMULAIRE**

Monsieur / Madame,

Après examen de l'invitation à soumissionner (TIB) N° UNGSC/S/UNOCA/002/2017, dont nous acceptons tous les termes et conditions, nous, soussignés, nous proposons d'acheter tous les lots aux montants établis conformément au Tableau des coûts joint à la présente Proposition et faisant partie intégrante de celle-ci.

En cas d'acceptation de notre proposition, nous nous engageons à respecter toutes les conditions de l'appel d'offres et à procéder à l'enlèvement des biens dans les délais stipulés.

Nous convenons de nous conformer à cette Proposition pour une période de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, et cette proposition continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment préalablement à l'expiration de cette période.

Il est entendu que vous n'avez aucune obligation d'accepter les offres que vous recevez.

Name of the Bidder:						Currency:
LOT #	BREVE DESCRIPTION	QTE	UNITE DE MESURE	FABRICATION	Condition	LOT BID PRICE
1	NISSAN PATROL 4x4 DIESEL - Lot 1	1	CHAQUE	Nissan (2006)	Bon et en etat de marche	

**A COMPLETER PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

1. NOMBRE TOTAL DE LOTS SOUMISSIONNES \_\_\_\_\_

2. MONTANT TOTAL DU LOT \_\_\_\_\_

3. MONTANT DU CHEQUE (10%): \_\_\_\_\_

4. INSTRUCTION DU RETOUR DU CHEQUE:

a. recuperation physique:

b. By Courier:

c. Par courrier postale a la charge du soumissionnaire

**5. NOM ET CONTACT DETAILLE DU SOUMISSIONNAIRE OU DE SON REPRESENTANT:**

- a. Nom: \_\_\_\_\_
- b. Adresse: \_\_\_\_\_
- c. Email: \_\_\_\_\_
- d. Telephone: \_\_\_\_\_
- e. Fax \_\_\_\_\_
- f. Signature: \_\_\_\_\_

**CET ANNEX DOIT ETRE RETOURNEE AVEC L'OFFRE**





UNITED NATIONS

NATIONS UNIES

INVITATION À SOUMISSIONNER N° UNGSC/S/UNOCA/002/2017  
VENTE D'EXCÉDENT D'ACTIF

ANNEX B

ACCUSÉ DE RÉCEPTION / INTENTION D'ASSISTER À UNE VISITE DE SITE

Après examen de l'invitation à soumissionner (ITB) N° UNGSC/S/UNOCA/002/2017, dont nous acceptons tous les termes et conditions, nous, soussignés, confirmons par les présentes que nous

AVONS L'INTENTION  AVONS L'INTENTION

d'envoyer au plus deux (2) représentants dûment **autorisés à la visite de site** qui sera tenue à l'**UNOCA** le **22 Décembre 2017 à partir de 9 h 30** (heure du Gabon), en vue de **présenter une offre** à l'appel de l'**UNGSC / UNLB au plus tard** à la date et à l'heure de clôture de l'appel d'offres fixées **au 4 Janvier 2018 à 15h00 (heure du Gabon)**. Les personnes dûment autorisées à nous représenter sont les suivantes:

1. Nom:

Nationalité:

Passeport/carte d'identité numero:

2. Nom:

Nationalité:

Passeport/carte d'identité numero:

Nom et adresse du soumissionnaire: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numero de Telephone: \_\_\_\_\_ Numero de fax: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_ Nom et fonction: \_\_\_\_\_

Envoyons cette anexe B par courriel **au plus tard le 20 Décembre 2017 avec une copie e** **passport/carte d'identité** à l'adresse suivante UNLB-Procurement@un.org ou par Fax au N° + 241 01444730

